



Force Ouvrière
Voies Navigables de France

LA FORCE SYNDICALE

Avec FO, construisons notre avenir



Paris, le 24 mars 2016.

Compte-rendu du CHSCT-C du 24 mars 2016

La délégation **Force Ouvrière** était composée de Didier Gaillard (DT-NE), Dominique Larroque (DT-RS) Richard Henrard (DT-CB), Martine Simon (DT-NE), René Fauveau (DT-NPdc) et Laurent Jeunon (DT-BS).

Pour VNF : M. Olivier Hannedouche (DRHM – président de séance), Mme Christine Bourbon (DIEE/responsable de la division sécurité qualité en environnement – RDSQE/DIEE), Sébastien Legrand (Juriste), M. Romain Dautigny (chargé de mission en prévention des risques professionnels – CMPRP).

Excusés : Mme le Docteur Françoise Rouy (représentante des médecins de prévention), Mme Béatrice UNAL (représentante des assistants de service social), M. Bernard Terranova (ISST).

Les points à l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2015,
- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2015,
- Consultation sur le bilan santé-sécurité et conditions de travail 2015,
- Présentation du rapport d'activité du secrétaire du CHSCT Central,
- Présentation du rapport d'activité de l'inspecteur santé-sécurité au travail,
- Analyse statistique des accidents de l'année 2015,
- Focus sur les accidents liés aux 2 roues,
- Consultation sur le programme annuel de prévention des risques professionnels consolidé,
- Point d'information sur les suites données à la question du nettoyage des vêtements de travail,
- Point d'information relatif aux gilets de sauvetage suite aux questions soulevées lors de la consultation de la formation plénière du CTU sur le plan de formation 2016,
- Point d'information relatif à la démarche RPS,
- Point d'information relatif au document unique,
- Questions relatives à l'application de la circulaire concernant le suivi post professionnel des agents,



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION



Force Ouvrière lit sa déclaration préliminaire !

Le président prend acte de notre déclaration et indique que les réponses sur le bilan Santé Sécurité et Conditions de travail seront apportées lors de l'examen de ce point. Il ajoute que L'ISST est absent ce jour pour des raisons familiales, et propose en conséquence de reporter le point n°5 au prochain CHSCT de juin.

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2015 :

Approuvé à l'unanimité.

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – Confédération générale du travail – **FORCE OUVRIERE**
Cartel EPA-VNF- Secrétaire : Dominique Schirmer 06 80 40 46 23 ou dominique.schirmer@vnf.fr

Représentant **Force Ouvrière** au CHSCT-C

Titulaires : Richard Henrard : 06 30 72 48 61 ou richard.henrard@vnf.fr – Dominique Larroque : dominique.larroque@vnf.fr – Didier GAILLARD : didier.gaillard@vnf.fr
Suppléants : Martine Simon : martine.simon@vnf.fr – Laurent Jeunon : laurent.jeunon@vnf.fr – René Fauveau : rene.fauveau@vnf.fr

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2015 :

Approuvé à l'unanimité.

Consultation sur le bilan santé-sécurité et conditions de travail 2015,

Le chargé de mission en prévention des risques professionnels présente le dossier. En réponse à la déclaration **Force Ouvrière**, il indique qu'effectivement il y a un écart qui est du pour partie à l'absence d'un outil de comptabilisation sur ce point. La remarque de **Force Ouvrière** sera prise en compte. Le Président complète en précisant que les personnes soumises au forfait jour (plus de 200 au siège) ne sont pas comptabilisées dans les tableaux, ce qui permet de mieux comprendre les écarts détectés,

Force Ouvrière demande, concernant les accidents de trajet, que soit affiché le nombre de kilomètres parcourus afin d'avoir une réelle pertinence sur les données exploitées.

Suite à l'intervention de **Force Ouvrière** concernant le faible taux de visite de reprise, **le Président** propose qu'une instruction soit prise par le DG afin de clarifier la méthodologie aux services RH de proximité.

Approuvé à l'unanimité sous réserve des modifications et observations formulées.

Présentation du rapport d'activité du secrétaire du CHSCT Central :

Reporté au prochain CHSCT-C.

Présentation du rapport d'activité de l'inspecteur santé-sécurité au travail :

Reporté au prochain CHSCT-C (M. B. Terranova excusé).

Analyse statistique des accidents de l'année 2015 :

Le chargé de mission en prévention des risques professionnels présente le dossier. Suite à une question de **Force Ouvrière**, il précise que les « presque accidents » sont comptabilisés dans la rubrique « incident ».

Force Ouvrière demande une modification de la fourchette « **Gravité** » **Supérieure à 8 jours d'arrêts et inférieure et égale à 45 jours d'arrêts** » car si un accident entraînant un arrêt de 8 à 10 jours d'arrêt peut être considéré a priori comme relativement bénin, il n'en va pas de même à partir de 20 à 30 jours. Après discussion, le seuil de 21 jours est retenu pour scinder en 2 la fourchette. De même, **Force Ouvrière exige** qu'une colonne concernant les vacataires et saisonniers soit ajoutée.

Le chargé de mission en prévention des risques professionnels indique que nos demandes seront prises en compte dans les prochains bilans.

Force ouvrière regrette que la notion d'accident grave (entraînant la désignation d'une commission d'enquête), n'apparaisse pas dans ce bilan. Un complément sera effectué et ce point sera à nouveau évoqué en juin lors du prochain CHSCT, en présence de l'ISST.

Concernant les agressions, **Force Ouvrière réitère** sa question : **« Quelles sont les actions engagées par l'EPA-VNF ? »** afin de préserver les droits des personnels victimes d'une agression.

Le Président propose qu'un focus soit fait lors du prochain CHSCT-C.

Force Ouvrière prend acte de ces propositions.

Focus sur les accidents liés aux 2 roues :

Le chargé de mission en prévention des risques professionnels présente le dossier. Sur l'ensemble du territoire de compétence de l'EPA-VNF, il y a eu 12 accidents recensés. Sur les douze accidentés 3 agents ont plus de 45ans, 5 ont entre 25 et 42 ans et 4 ont moins de 20 ans. Sur les douze accidents : 1 a été mortel ; 1 a entraîné 230 jours d'arrêts de travail ; 3 ont entraîné entre 21 et 52 jours d'arrêts de travail ; 5 ont entraîné entre 1 à 11 jours d'arrêts de travail et 2 n'ont pas occasionné d'arrêt de travail.

Force Ouvrière demande si l'EPA-VNF connaît le nombre d'agents sur l'ensemble des DT qui exercent leur mission en deux roues ? Romain DAUTIGNY indique qu'il ne connaît pas la réponse.

Force Ouvrière remarque que les accidents recensés ont principalement pour cause la perte de contrôle du deux roues, qu'il serait par conséquent utile de connaître un peu plus finement les circonstances (climatique, présence de signalisation au sol, état du chemin de halage, ...).

Afin de réduire le taux accidents, **Le chargé de mission en prévention des risques professionnels** propose de relancer les formations et de sensibiliser la chaîne hiérarchique sur la prise en compte des conditions de conduite.

Force Ouvrière prend acte de la proposition.

Consultation sur le programme annuel de prévention des risques professionnels consolidés :

Le chargé de mission en prévention des risques professionnels présente le dossier. Ce programme a été élaboré en corrélation avec la lettre d'engagement du DG sur la sécurité au sein de l'EPA-VNF. Ce programme est commun et partagé par l'ensemble des DT et du siège.

Force Ouvrière prend acte de la démarche.

Approuvé à l'unanimité.

Point d'information sur les suites données à la question du nettoyage des vêtements de travail :

Le Président présente le dossier en précisant que le sujet est évoqué ce jour suite à l'interpellation de **Force Ouvrière** lors d'un dernier CHSCT-C. Le relais a été fait auprès des DT. Le recensement a mis en évidence que les pratiques en vigueur dans certaines DT, dont la DTNE n'étaient pas conformes aux textes. **Le président** s'engage à y remédier sans délai. Des directives ont été transmises aux secrétaires généraux afin de procéder à l'achat de lave linge, de sèche linge et de lessive ou toutes autres alternatives pour le nettoyage des vêtements de travail.

Un bilan sera fait en septembre 2016.

Force Ouvrière prend acte des engagements du Président.

Point d'information relatif aux gilets de sauvetage suite aux questions soulevées lors de la consultation de la formation plénière du CTU sur le plan de formation 2016 :

La responsable de la division sécurité qualité en environnement CMRP présente le dossier en indiquant qu'un marché national de fourniture de gilets de sauvetage va être lancé très prochainement (Le dossier de consultation est en phase d'approbation). Cela permettra de disposer d'un modèle unique de gilet sur tout le territoire. Le cahier des charges a été examiné avec le réseau des conseillers de prévention. La généralisation de ce modèle sera progressive et se fera au fur et à mesure des renouvellements. L'EPA-VNF a pris la décision d'externaliser les contrôles, et de lancer un deuxième marché, distinct du premier afin de ne pas se trouver lié avec le fournisseur. Les services qui assurent actuellement ces contrôles en régie pourront continuer à le faire, mais à terme, le recours au prestataire sera obligatoire.

Force Ouvrière prend acte de cette information.

Point d'information relatif à la démarche RPS :

Le secrétaire du CHSCT-C présente le dossier. Il est remis aux participants du CHSCT-C un document en séance et il est demandé de le valider.

Force Ouvrière s'insurge de cette méthode et refuse par avance de valider un document remis en séance. **Force Ouvrière** rappelle sa position concernant la démarche engagée par le DG de VNF sur les RPS: les représentants du personnel en CHSCT sont prêts à débattre de la méthode ainsi que des propositions de mesures correctives, mais la participation à des ateliers visant à auditionner les agents ne relève pas de leurs prérogatives. Ces ateliers doivent être conduits par l'administration avec l'appui du réseau médico-social et éventuellement des prestataires externes.

Le Président propose qu'une lecture du document soit effectuée et que les OS fassent part de leurs observations par retour de mail.

Point d'information relatif au document unique :

Le **CMPRP** nous informe qu'un cadre de document unique a été arrêté pour tout l'établissement. Les données seront intégrées dès juin 2016 dans le logiciel BLUE KANGO, afin de faire le lien avec les accidents de service. Chaque DT devra procéder ensuite à la mise en conformité de son document unique.

Force Ouvrière prend acte de la démarche.

Questions relatives à l'application de la circulaire concernant le suivi post professionnel des agents :

Le secrétaire du CHSCT alerte le Président sur la situation des agents qui, du fait d'une carence des services de l'Etat, ne pourront pas bénéficier du suivi post professionnel auquel ils ont pourtant droit. En effet les Chefs de service n'ont généralement pas transmis aux médecins de préventions les éléments sur leur l'exposition de ces agents aux produits dangereux.

Force Ouvrière partage l'inquiétude exprimée par le secrétaire du CHSCT.

Les représentants **Force Ouvrière** au CHSCT-C

Paris, le 24 mars 2016.

DECLARATION PREALABLE au CHSCT Central du 24 mars 2016

Monsieur le Directeur Général,
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,
Camarades,

Force Ouvrière constate que l'ordre du jour de la présente réunion est chargé et les documents y afférents sont, à quelques exceptions notables, très denses et permettront d'alimenter des débats riches et animés.

Notre attention s'est portée sur deux points :

- le bilan santé sécurité et conditions de travail 2015,
- le rapport d'activité présenté par l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail.

Concernant le bilan santé-sécurité et conditions de travail 2015 :

Force Ouvrière s'interroge sur la qualité des données qui y sont quantifiées ?

Force Ouvrière constate, en page 6 du document, qu'il est mentionné, à la date du 31 décembre 2015 que l'effectif moyen mensuel des personnels en ETP est au total de 4543,72 ETP et que l'effectif en personnel décompté en nombre de personnes est de 4636 ! Ce différentiel est compréhensible du fait du système de quantification. Mais lorsque l'on se réfère à la page 9, il est quantifié 2444 personnels ayant un horaire hebdomadaire et 1737 personnels ayant un horaire individualisé. Soit un total de 4181 personnels.

Force Ouvrière vous pose cette question : « **Qu'entendez-vous par « Personnels » !** Est-ce des ETP ou des unités ? ». Mais force est de constater quel que soit le mode de décompte, il y a environ 400 ETP ou nombre d'agents qui ne bénéficieraient de réelles conditions de travail !

Force Ouvrière constate, en page 10 du document, que sur 164 accidents avec arrêt de travail seulement 27 agents ont effectué une visite de reprise soit 16 %! « **Peut-on se satisfaire d'un pourcentage aussi faible** » ?

Concernant le rapport d'activité présenté par l'Inspecteur Santé et Sécurité au travail :

Force Ouvrière salue le travail réalisé par Bernard TERRANOVA depuis sa nomination en janvier 2015. Cependant, **Force Ouvrière est très critique** sur le principe que vous avez retenu pour assurer la mission d'inspection ISST, à savoir la désignation d'un collaborateur en interne, en écartant de fait les ISST des MIGT qui assureraient cette mission jusqu'en 2014 !

Ce choix, qui n'a à aucun moment fait l'objet de débats, est en effet des plus discutables pour les raisons suivantes :

- L'organisation que vous avez choisie place l'ISST sous votre autorité hiérarchique, ce qui contrairement à vos pétitions de principe, ne permet pas de garantir une parfaite neutralité.
- L'étendue géographique de l'ensemble des DT rend quasiment impossible une connaissance fine des services et des ouvrages, pourtant nécessaire pour bien assurer cette difficile mission.
- Le recours à un ISST dédié à l'EPA-VNF renforce le cloisonnement et ne permet pas de bénéficier des enrichissements que peut constituer le suivi d'autres services du MEEM, tels que les DIR notamment.
- Enfin, compte-tenu du départ prochain de l'ISST, c'est l'ensemble de l'EPA -VNF qui va se trouver sans inspecteur ISST pendant plus d'un an, compte tenu des temps de formation préalable à la prise de poste.

Les représentants **Force Ouvrière**
au CHSCT-C

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – Confédération générale du travail – FORCE OUVRIERE
Cartel EPA-VNF- Secrétaire : Dominique Schirmer 06 80 40 46 23 ou dominique.schirmer@vnf.fr

Représentant **Force Ouvrière** au CHSCT-C

Titulaires : Richard Henard : 06 30 72 48 61 ou richard.henard@vnf.fr – Dominique Larroque : dominique.larroque@vnf.fr – Didier GAILLARD : didier.gaillard@vnf.fr
Suppléants : Martine Simon : martine.simon@vnf.fr – Laurent Jeunon : laurent.jeunon@vnf.fr – René Fauveau : rene.fauveau@vnf.fr